

Demande de renouvellement de la carte de presse au titre de l'année 2019

Je soussigné,

- Nom & Prénom (1).....
- Pseudonyme.....
- NationalitéSituation familiale..... Nbre d'enfants.....
- Date et lieu de naissance..... N° de Tél.....
- Adresse personnelle :
- E-mail.....
- N° CIN... ..N° Carte CNSS.....
- Qualité(2)..... N° de la carte professionnelle de presse.....

- Niveau d'instruction.....Diplôme et date d'obtention.....
- Entreprise de presse(3)... ..Service(4).....
- Fonction(5).....
- Nom de la société en charge de la distribution(6).....
- Nombre de numéros parus en 2018.....Tirage moyen.....
- Les trois dernières années d'obtention de la carte.....
- Date du début d'exercice du métier de journaliste.....
- Date début d'exercice au sein de l'actuelle entreprise de presse.....
- Précédentes entreprises de presse de l'exercice de métier de journaliste.....
.....
- de l'année.à
- de l'année..... à.....
- de l'année.....à
- Autres activités exercées.....

Déclare sur l'honneur que les renseignements indiqués ci-haut sont exacts, et que le métier de journaliste est ma fonction principale, régulière et rétribuée. Je m'engage d'autre part à informer le Conseil National de la Presse de tout changement de ma situation professionnelle.

Fait à le :

Signature :

1) Ecrire le nom complet et d'une façon lisible,

2) Préciser la qualité : directeur de publication, journaliste professionnel, journaliste stagiaire, dessinateur, reporter photographe, reporter caméraman de télévision, reporter caméraman assistant, sténographe- rédacteur, rédacteur –traducteur (conformément à l'article 1^{er} du statut des journalistes professionnels).

3) Nom de la publication, de l'agence, de la radio ou de la télévision.....

4) Préciser le service : national, international, social, culturel, sportif, artistique

5) Préciser les fonctions et les tâches assignées au demandeur de la carte.

Pièces à fournir :

- Photocopie de la carte de presse de l'année précédente,
- Bulletin de paie ne dépassant pas les trois mois,
- Attestation de travail du demandeur de la carte de presse au sein de l'entreprise de presse, avec précision de la fonction exacte de l'intéressé,
- Deux (2) photos de format 2,5 * 3 cm. (veuillez écrire votre nom au verso des photos)

• Le bordereau de déclaration à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, à un système relevant de la prévoyance sociale ou à un système de couverture sociale obligatoire, comprenant les montants versés au cours des trois derniers mois.

• Copie légalisée de la licence, ou d'un diplôme spécialisé dans le domaine du journalisme délivré par un établissement d'enseignement supérieur public ou privé, ou d'un diplôme reconnu équivalent **ou** un document prouvant que le candidat a exercé pendant deux ans en tant que journaliste et a poursuivi un programme accrédité de formation continue, en plus d'un dossier (Press-book) contenant la production journalistique de l'intéressé .

• Présentation d'un document écrit par lequel l'intéressé s'engage à respecter les obligations prévues par les textes législatifs et réglementaires relatifs au code de la presse et de l'édition, au statut des journalistes professionnels et celles de la loi portant création du Conseil National de la Presse.

Remarque :

Les directeurs de publication sont tenus de présenter une copie de la déclaration auprès du Procureur du Roi compétant , attestant qu'ils se sont conformés aux dispositions de l'article 125 de la loi n° 88-13 parue le 15 aout 2016, relative à la presse et à l'édition, ou d'une copie de la déclaration auprès du procureur général pour les publications papiers et les sites électroniques d'information, parus après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de la presse et l'édition.